

L'indemnisation plus généreuse augmente la durée des arrêts Maladie

Les clés. L'indemnisation plus généreuse augmente la durée des arrêts Maladie.

L'Accord national interprofessionnel (ANI) de 2008 étendant l'accès aux indemnités journalières versées par l'employeur aurait augmenté le nombre de jours d'arrêt, estime une étude du Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) du 16 décembre. La réforme comprend deux éléments de générosité. Premièrement, elle réduit le délai de carence de l'indemnité complémentaire de 10 jours à 7 jours. Les estimations montrent un impact sur le nombre de jours d'arrêts maladie de + 0,5 jour pour l'ensemble des salariés du privé, avec de fortes différences de genres. Pour les hommes, l'impact est de + 1,3 jour d'absence alors qu'aucun effet n'est observé pour les femmes. Deuxièmement, la réforme recule la durée de l'ancienneté minimale de 3 ans à 1 an pour bénéficier de l'indemnisation complémentaire. Pour cette raison, le nombre de jours annuels d'absence pour maladie augmenterait de + 0,6 jour en moyenne. L'effet est particulièrement marqué pour les femmes (+ 1,7 jour), car elles sont davantage employées en CDD, alors qu'il est non significatif pour les hommes.

Contributeur du CEET : [Mohamed Ali Ben Halima](#)

Source : *Entreprise & Carrières*

+ [Lire l'article dans son intégralité](#)

A lire et à télécharger

Le n° 153 de *Connaissance de l'emploi*, "[Quel est l'impact de l'élargissement de l'indemnité complémentaire des arrêts maladie dans le secteur privé ?](#)", Mohamed Ali Ben Halima, Malik Koubi, décembre 2019.

<https://ceet.cnam.fr/le-ceet/medias/l-indemnisation-plus-generouse-augmente-la-duree-des-arrets-maladie-1152800.kj>